

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**· Identificateur de produit**· Nom du produit: **Dissolvant**

· Code du produit: 10816, 10817, 10818

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de la préparation Nettoyant**· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 NürnbergTel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de· Service chargé des renseignements:Laboratoire
Dieter Zimmermann
@mail_D.Zimmermann@akemi.de· Numéro d'appel d'urgence:Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30**2 Identification des dangers****· Classification de la substance ou du mélange**

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· Éléments d'étiquetage· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Alcools aliphatiques, C12-C18, éthoxylé(e)

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xi Irritant

· Phrases R:

36 Irritant pour les yeux.

Nom du produit: Dissolvant

(suite de la page 1)

- Phrases S:
- 2 Conserver hors de portée des enfants.
 - 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 - 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.
 - 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dange-reux ou spéciaux.
 - 37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
 - 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 - 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- **Autres dangers**
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 106-65-0 EINECS: 203-419-9	succinate de diméthyle  Xi R36  Eye Irrit. 2, H319	12,5-25%
	Alcools aliphatiques, C12-C18, éthoxylé(e)  Xi R41;  N R50  Eye Dam. 1, H318;  Aquatic Acute 1, H400	<12,5%

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours· **Description des premiers secours**

- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie· **Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

(suite page 3)

Nom du produit: Dissolvant

(suite de la page 2)

- **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

- **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Aucune exigence particulière.

- **Indications concernant le stockage commun:**

Pas nécessaire.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire.

(suite page 4)

Nom du produit: Dissolvant

(suite de la page 3)

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

AKEMI recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive sans utilisation de gants de protection:

STOKODERM (<http://www.stoko.com>)

AKEMI recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

AKEMI recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

FRAPANTOL (<http://www.stoko.com>)

AKEMI recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 , 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art No. 897, 898)

(suite page 5)

Nom du produit: Dissolvant

(suite de la page 4)

- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc fluoré (Viton)
Vitoject (KCL, Art No. 890)
Caoutchouc nitrile
Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)
Caoutchouc naturel (Latex)
Combi-Latex (KCL, Art No. 395)
Gants en néoprène
Nitopren (KCL, Art No. 717)

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir
Gants en tissu épais

- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques**· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Indications générales.

- Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Transparent

- Odeur:

Caractéristique

- Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

- Point d'inflammation:

103°C

- Température d'inflammation:

370°C

- Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion:

Inférieure: 0,9 Vol %

Supérieure: 8,0 Vol %

- Pression de vapeur à 20°C:

0,1 hPa

- Densité à 20°C:

1,08 g/cm³

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:

53 g/l

- Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique à 20°C: 11 s (DIN 53211/4)

- Teneur en solvants:

Solvants organiques: 18,5 %

(suite page 6)

FR

Nom du produit: Dissolvant

(suite de la page 5)

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants et aux alcalis.
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë:
- Effet primaire d'irritation:
- de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- des yeux: Effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires: Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 13*	solvants

- **Emballages non nettoyés:**
- Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 7)

Nom du produit: Dissolvant

(suite de la page 6)

14 Informations relatives au transport**· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): -

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):· Classe IMDG: -
· Marine Pollutant: Non**· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

· Classe ICAO/IATA: -

· "Règlement type" de l'ONU:

-

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.· **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.**15 Informations réglementaires****· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****· Prescriptions nationales:**· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
· VOC EU 199,3 g/l· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes** Les phrases H et R du chapitre 2 et 3 se trouvent ici dans toute leur longueur.
Le marquage du produit se trouve en chapitre 2.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R36 Irritant pour les yeux.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.**· Service établissant la fiche technique:**· **Contact:** Laboratoire
Dieter Zimmermann
Elke Hake
Fon ++49 (0)911 64296-59
@mail E.Hake@akemi.de**· Acronymes et abréviations:**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals